

Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2023-03

Objet : Passation d'une convention de location d'un local communal

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-038 en date du 5 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de M. AVRILLON Rudolphe – Entreprise « LEMATEC » - pour le renouvellement de la location d'un local communal sis 11 route de Bise-Ubine ;

Considérant l'accord émis par ce dernier sur les modalités de location ;

DECIDE

- 1- De louer à M. AVRILLON Rudolphe - Entreprise « LEMATEC » - domicilié 1053 route du Chef-lieu 74360 VACHERESSE, un local sis 11 route de Bise-Ubine pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026, dans le cadre d'une convention de location.
- 2- De fixer le loyer mensuel à **530 €**. Il sera révisé de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié trimestriellement par l'INSEE. L'indice de référence sera celui du 4^{ème} trimestre 2022, soit 126,66.

A VACHERESSE, le 18 avril 2023

Le Maire,




ANGE MEDORI